

VOTRE Logement



N° 53 - avril-mai 2018



La Roseraie Un quartier prend vie



C'est Chartres !



Jean-Pierre Gorges
Président de Chartres Métropole Habitat
Président de Chartres Métropole
Maire de Chartres

ÉDITORIAL

Conformément à la loi NOTRe, notre Office Public de l'Habitat est devenu intercommunal au 1er janvier 2017, après près d'un siècle d'existence.

Si la majorité des logements constituant notre parc sont implantés à Chartres, Chartres métropole Habitat étend progressivement son territoire d'intervention qu'il s'agisse de gestion locative, d'acquisition, de construction ou de réhabilitation.

A ce jour, près de 15 communes de l'agglomération sont concernées. Après la livraison récente de 8 pavillons à Berchères Saint Germain, les communes de Dangers et Cléviliers s'appêtent à augmenter le nombre de leurs logements locatifs à destination des jeunes couples attachés à la qualité de vie en milieu rural, mais également au profit des salariés désireux de trouver sur place une offre résidentielle.

Vous découvrirez également à travers ces pages comment le

tout nouveau quartier de la Roseraie prend forme sur le plateau ouest de Chartres. Aux 30 maisons individuelles construites en 2016, viennent progressivement se greffer des immeubles collectifs de belle facture dans lesquels s'installent les premières familles.

Vous nous savez attachés à l'accession à la propriété. Question de justice sociale ! Pour faciliter vos démarches, nous avons créé un service commercial entièrement dédié. Elimmo vous propose des offres immobilières exclusives et facilite votre parcours résidentiel. Parallèlement, le conseil d'administration a en début d'année voté des conditions encore plus avantageuses pour les locataires de l'office. Les habitants de l'agglomération locataires d'un autre bailleur ne sont pas oubliés pour autant. N'hésitez pas à vous renseigner !

A tous, je vous souhaite avec un peu d'avance un bel été !

SOMMAIRE

LOGEMENTS LIVRÉS

3 LE NOUVEAU QUARTIER DE LA ROSERAIE PREND VIE

5 DANS L'AGGLOMÉRATION :
- HUIT PAVILLONS LIVRÉS À BERCHÈRES-SAINT-GERMAIN
- CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT PARTENAIRE DES COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION

TRANSPARENCE

6 QUELS PROJETS POUR LES 3 ANNÉES À VENIR ?
- LES CONSTRUCTIONS À L'ÉTUDE
- LA RÉHABILITATION DE 173 LOGEMENTS

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

10 ÉLIMMO UNE NOUVELLE MARQUE POUR VOUS ACCOMPAGNER !
- DE NOUVEAUX AVANTAGES
- 12 PROGRAMMES SUPPLÉMENTAIRES OUVERTS À LA VENTE

EN DIRECT AVEC VOUS

11 PLACES DE STATIONNEMENT, BOX ET GARAGES À LOUER

COMMENT CONTACTER NOS SERVICES ?

COMMENT RÉGLER SON LOYER ?

CONCOURS DES BALCONS FLEURIS : UN ATELIER CONSEIL POUR LES PARTICIPANTS

À VOS AGENDAS !



MÉMENTO DES INTERVENTIONS TECHNIQUES DANS VOTRE LOGEMENT

Votre Logement, le magazine des locataires de Chartres Métropole Habitat - Directrice de la publication : Élisabeth Fromont
Rédaction, maquette, photos, mise en page : Sylvie Babel.
Parution trimestrielle - Impression : Imprimerie Chauveau - Dépôt légal à parution, n° ISSN : 1635-8139.

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT, accueil et correspondance, 23 rue des Bas Bourgs - CS 20 137 - 28 008 Chartres CEDEX.
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95 - www.chartresmetropolehabitat.com.

Siège social : Place des Halles, 28 000 CHARTRES.

GUICHET UNIQUE VILLE DE CHARTRES - 32-34 BOULEVARD CHASLES À CHARTRES. TÉL. 02 37 25 26 01.

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).



Le nouveau quartier de la Roseraie prend vie

EN SEPTEMBRE 2016, LES PREMIERS HABITANTS S'INSTALLAIENT DANS LE TOUT NOUVEAU QUARTIER DE LA ROSERAIE TANDIS QUE DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS ÉTAIENT LANCÉES. AUJOURD'HUI, CHARTRES MÉTROPOLÉ HABITAT MET EN LOCATION 23 APPARTEMENTS NEUFS AU "JARDIN DES ESSENCES" ET 6 AUTRES SERONT LIVRÉS À LA FIN DU MOIS DE JUIN AUX "BALCONS DE LA ROSERAIE".

En limite des communes de Lèves et Chartres, les friches agricoles ont laissé place au nouveau quartier de La Roseraie. Après les 30 pavillons livrés en septembre 2016 à Chartres Métropole Habitat, l'Office a réceptionné au mois de février un immeuble collectif. Ce bâtiment accueillera 23 familles. Les attributions sont en cours d'achèvement.

L'immeuble comprend trois étages en sa partie centrale et deux étages sur les côtés. Il est desservi par un ascenseur. 28 places de stationnement sont disponibles en parking souterrain et 18 autres numérotées à l'extérieur.

Les tons sobres de couleur "pierre", "sable" et "taupe" dominent tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment. Un intérieur où des pièces à vivre, lumineuses, sont ouvertes sur la cuisine et dotées de terrasses au rez-de-jardin et de larges balcons dans les étages. Les salles d'eau sont toutes équipées de douche.

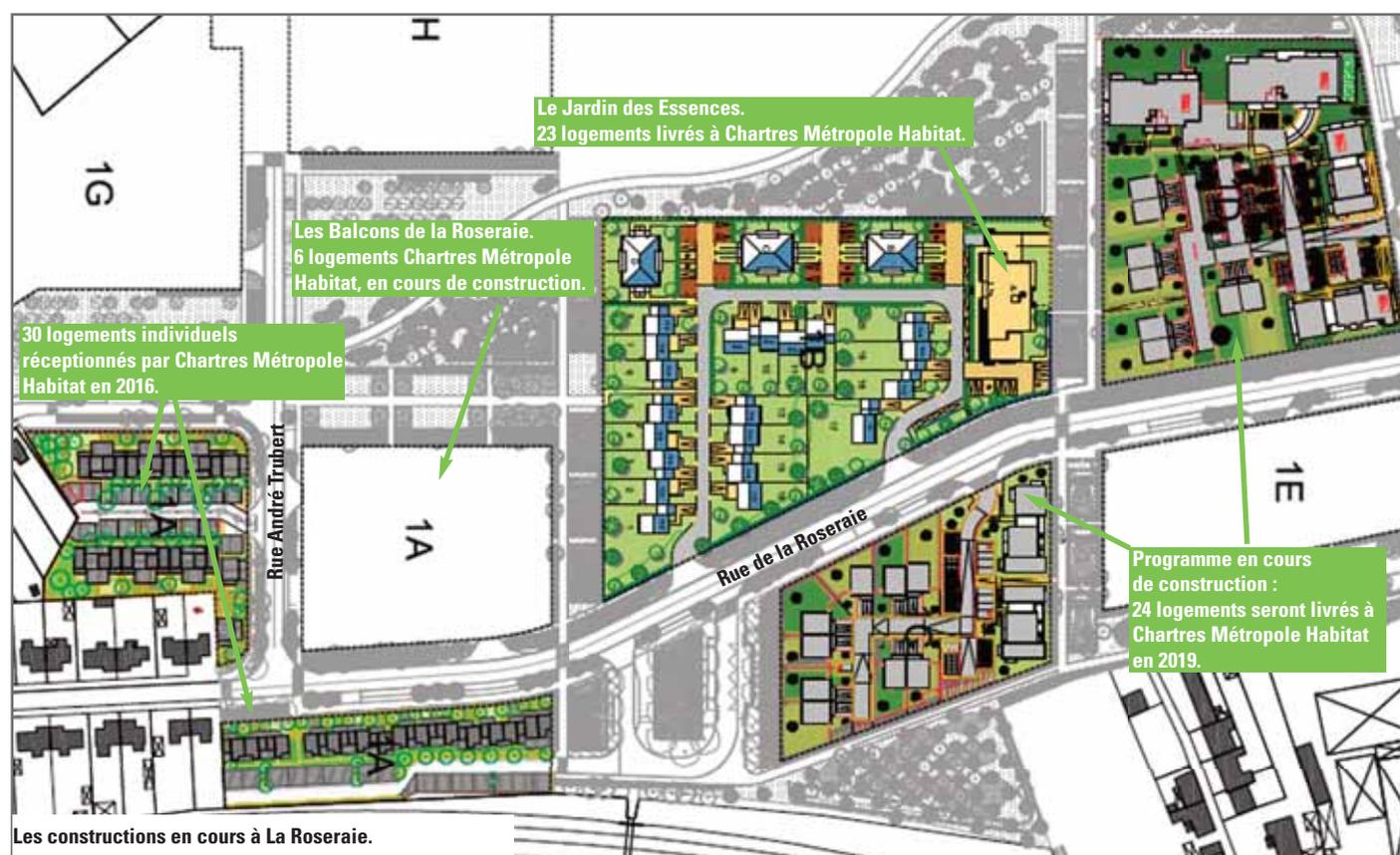
UN ENSEMBLE DE 55 LOGEMENTS

L'immeuble acquis par Chartres Métropole Habitat appartient à un ensemble immobilier de 55 logements construits par le groupe Nexity. La construction de ce programme baptisé "Le Jardin des Essences" avait démarré en novembre 2015.

Cet ensemble se distingue par sa variété de volumes (des maisons individuelles et du logement collectif) et d'occupation (des logements en location et d'autres en accession à la propriété).

Il comprend :

- les 23 logements acquis par Chartres Métropole Habitat,
- 32 logements destinés au secteur privé, en accession à la propriété (12 logements collectifs répartis dans trois immeubles de quatre logements chacun et 20 logements individuels sur la partie centrale).



6 LOGEMENTS AUX BALCONS DE LA ROSERAIE

Chartres Métropole Habitat va acquérir auprès du groupe JMP Expansion six autres logements à la Roseraie au sein du nouveau programme en cours de construction "Les Balcons de la Rose-

raie" situé dans le prolongement du "Jardin des Essences".

La résidence "Les Balcons de la Rose-raie" comprend au total 37 logements :
- 27 logements collectifs dans quatre plots de deux étages et 10 maisons individuelles.

Les six logements acquis par l'Office, tous de type III, sont répartis dans trois des quatre immeubles.

Ils disposent d'une surface habitable comprise entre 64,25 et 67,40 m².

Une place prépondérante a été donnée à l'éclairage naturel dans un objectif de confort et d'économie d'énergie. Les logements à l'étage disposeront de balcons et ceux du rez-de-chaussée d'un jardin privatif.

La livraison est programmée au mois de juin 2018. ■



Les 23 logements de ce bâtiment, au "Jardin des Essences" sont gérés par Chartres Métropole Habitat.



"Les Balcons de la Roseraie" en construction.

Dans l'agglomération chartraine

Livrés, à Berchères Saint-Germain

Chartres Métropole Habitat a livré huit pavillons à la commune de Berchères-Saint-Germain. Ce village de 847 habitants dispose ainsi d'une offre de logements locatifs à loyers modérés qui vont permettre à de jeunes foyers de s'installer dans cette petite commune rurale.

Le programme compte deux types 3 (deux chambres) et six types 4 (trois chambres) de plain-pied. Chacun dispose d'un jardin clos et d'un garage.

Le chauffage est individuel



Huit pavillons locatifs ont été attribués.

avec système de pompe à chaleur.

Composition et loyers: 2 types III de 74,52 m², 385, 27 €.

6 types IV de 84,10 m², 434,80 €. ■

Chartres Métropole Habitat partenaire des communes de l'agglomération

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT COMPTE UNE MAJORITÉ DE LOGEMENTS À CHARTRES MAIS L'OFFICE GÈRE AUSSI DES LOGEMENTS À BLEURY ET DANS PLUSIEURS COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION : À MAINVILLIERS, LÈVES, CHAMPHOL, LUISANT, SAINT-PREST, DAMMARIÉ, PRUNAY-LE-GILLON, DANGERS, SOURS ET MAINTENANT BERCHÈRES SAINT-GERMAIN. DE NOUVEAUX PROJETS SONT ÉGALEMENT À L'ÉTUDE À CLÉVILLIERS ET MIGNIÈRES.

Chartres Métropole Habitat peut en effet bâtir ou acquérir des programmes qui sont livrés "clés en main" aux communes du département et notamment celles présentes sur le territoire de l'Agglomération.

Dans ces communes, Chartres Métropole Habitat construit :

- des logements locatifs ou en accession sociale à la propriété ;
- des logements en cœur de village ;
- des zones pavillonnaires ou de petits ensembles immobiliers s'intégrant parfaitement à leur environnement.

Nos équipes conçoivent et supervisent les projets dans leur globalité :

- elles étudient la faisabilité du projet ;
- procèdent au montage financier et recherchent des partenaires publics ou privés ;
- passent des appels d'offres et signent les marchés ;

- apportent une assistance à la maîtrise d'œuvre et supervisent l'avancement des travaux ;
- signent des baux emphytéotiques.

Neufs ou réhabilités

Chartres Métropole Habitat réhabilite aussi du bâti ancien pour en changer l'usage. D'anciens bâtiments inscrits dans le patrimoine de nos communes retrouvent ainsi une seconde vie.

La gestion locative

Chartres Métropole Habitat gère le parc locatif ainsi construit :

- il entretient et procède aux interventions nécessaires au bon fonctionnement des bâtiments ;
- il gère les entrées et sorties des

locataires (le maire de la commune d'implantation ou son représentant participe à la Commission d'Attribution desdits logements). ■



Des logements présents dans plusieurs communes de l'agglomération.



Quels projets pour les 3 ans à venir ?

195 LOGEMENTS ONT ÉTÉ LIVRÉS EN 2017. EN 2018 NOUS EN AURONS 127, ET 143 AUTRES SONT, À CE JOUR, PROGRAMMÉS À CHARTRES OU DANS SON AGGLOMÉRATION.

Les logements livrés en 2018

Après les 195 logements mis en service en 2017, ce sont 127 autres qui sont livrés tout au long de l'année 2018 dans divers quartiers de Chartres et dans des communes de l'agglomération chartreuse :

- Berchères Saint Germain : 8 pavillons locatifs livrés.
- La Roseraie : 23 logements collectifs livrés.
- Domaine du Parc, à l'angle de l'avenue de Verdun et de l'avenue de La République : 22 logements collectifs en location. Livraison juin 2018.
- Avenue de la République : 15 logements collectifs destinés à des "seniors", 16 logements locatifs intermédiaires et 10 logements en location-accession. Livraison au 2^e semestre 2018.
- Rue de La Madeleine : 6 maisons individuelles, en location. Livraison juin 2018.
- Parc des Lumières II : 13 logements collectifs, en location.



Le Domaine du Parc à Rechèvres.

- Livraison juillet 2018.
- Les Balcons de la Roseraie : 6 logements collectifs en location. Livraison juin 2018.
- Rue du Bourgneuf : 4 logements intermédiaires. Livraison juin 2018.
- Dangers : 4 pavillons locatifs. Livraison fin 2018. ■

143 logements en 2019 et 2020

La construction de 143 nouveaux logements est programmée. Leur livraison est prévue en 2019 et 2020.

- Boulevard de La Courtille : 30 appartements locatifs. Démarrage des travaux en cours.
- Quartier de La Roseraie : 24 appartements locatifs. Livraison 2^e semestre 2019.

- Rue du Souvenir Français : 17 maisons en location. Livraison courant 2019.
- Bel Air : 10 pavillons et 4 collectifs en location. Livraison 2^e trimestre 2019.
- Domaine de la Croix Jumelin : 40 appartements. Études en cours.
- Jouy : 8 appartements. Études en cours.
- Rue de la Madeleine : 17 appartements et 6 logements individuels locatifs. Livraison 1^{er} semestre 2020.
- Clévilliers : 15 logements individuels locatifs. À l'étude.
- Square des Aubépines : 10 logements individuels locatifs. À l'étude (lire ci-contre, page 7). ■



Perspective du projet rue du Souvenir Français.



A l'étude à Chartres

Une nouvelle "raquette" à Rechèvres

Un projet de construction de 6 maisons individuelles et 4 logements intermédiaires est à l'étude pour le quartier de Rechèvres :

- six logements individuels : deux types 4, d'une surface habitable de 77,72 m² et quatre types 3 de 65,36 m².
- quatre logements intermédiaires situés dans deux petits collectifs comprenant deux logements chacun : deux types 2 de 52,55 m² et deux types 3 de 65,36 m².

Situé square des Aubépines, à l'angle de la rue de la République et de l'avenue de Verdun, ce programme fera le pendant aux huit maisons réalisées en 2007 à cet endroit. Les logements orientés vers la cathédrale, présenteront majoritairement des toitures à toit plat. Chacun disposera d'une place de stationnement couverte (carport) et d'un jardin privatif engazonné et clôturé d'une surface comprise entre 201 et 310 m².

Les études se poursuivent; le lancement des travaux est prévu au dernier trimestre 2018. ■



Ci-dessus, la perspective du projet en cours d'étude. Il sera situé en face des maisons livrées à l'angle de la rue de La République et de l'avenue de Verdun en 2007 (photo du bas).

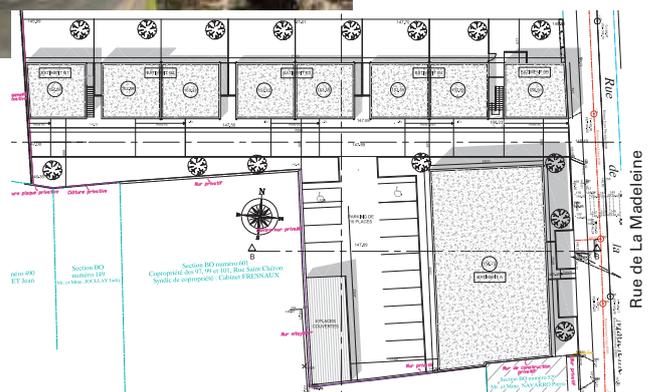
23 logements rue de la Madeleine



Ci-contre la perspective du collectif.
Ci-dessous l'implantation du programme rue de la Madeleine.

Après avoir mis en location 14 pavillons rue de La Madeleine et lancé la construction de 6 autres maisons Chartres Métropole Habitat s'est porté acquéreur de 23 logements qui seront construits, juste en face, aux 5 et 9 rue de La Madeleine. Un immeuble de 13 logements

collectifs disposera d'une entrée principale rue de la Madeleine. Perpendiculairement à ce bâtiment seront construits 6 logements individuels de type IV, sur deux niveaux, ainsi que quatre logements collectifs de type II. Les travaux commenceront au 4^e trimestre 2018. ■



Prochainement dans l'agglomération

Quatre logements locatifs au sein du nouveau lotissement à Dangers

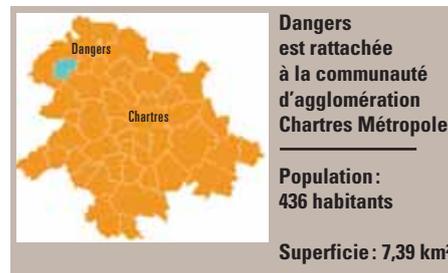
Chartres Métropole Habitat va réaliser quatre logements à Dangers. Ils feront partie intégrante du futur lotissement "Le Plessis du parc" en cours de construction dans l'ancien parc d'une ferme forte du XVI^e siècle. Le nombre de logements locatifs publics va ainsi passer de 17 à 21 pour cette commune de 170 habitations.

"Pour réaliser ce lotissement nous nous sommes naturellement orientés vers la Société Publique Locale pour l'aménagement et l'Office Public de l'Habitat pour la réalisation et la gestion des logements locatifs. L'équipe municipale est à l'initiative du projet, mais nous nous appuyons sur les outils et les compétences de l'agglomération. Dans un contexte juridique et administratif de plus en plus complexe cela facilite la concrétisation des projets" explique le maire Jean-François Morizeau.

"Les premiers logements sociaux à Dangers datent de 1966. Nous en avons construit 9 autres en 1995, puis 2 en 2005. L'équipe municipale a toujours eu la volonté d'offrir des logements locatifs aux personnes qui travaillent sur la commune. Dans les années 60, 50 % des habitants travaillaient ici. Aujourd'hui nous avons 120 emplois et mon plus grand bonheur est de voir les gens se rendre à pied au travail".

Sur le terrain acquis auprès de Chartres Aménagement, l'Office va ainsi réaliser deux types 4 (de 96,39 m²) et deux types 3 (de 67,63 m²). Chaque logement bénéficiera d'un jardin clos et d'une terrasse à l'arrière des pavillons, ainsi que de

deux emplacements de stationnement (un garage et une place extérieure pour les types 4, deux emplacements extérieurs privatifs pour les types 3). Les couvertures seront en tuiles de terre cuite et les enduits de ton pierre. De petits murets, délimitent d'ores et déjà l'espace, assurant une transition douce entre l'espace privé et public et une harmonie d'ensemble. ■



Le maire Jean-François Morizeau (à droite) et Philippe Tranchant, premier adjoint, à l'emplacement des futures constructions (perspective ci-dessus).

Quinze pavillons à Clévilliers

La commune de Clévilliers a également sollicité Chartres Métropole Habitat pour construire des logements.

Le programme se situe rue de Chartres, au Bois Laurent, sur un terrain d'une superficie de 4 183 m².

Outre les travaux de construction, l'opération comprendra l'aménagement et la viabilisation du terrain (réalisation des divers réseaux, des voies de circulation et des zones de stationnement).

Les premières études sont en

cours et tablent sur la réalisation de 15 logements individuels. Le démarrage des travaux est

prévu pour la fin d'année 2018 ou début de l'année 2019. ■



Perspectives du projet en cours d'étude.

Clévilliers est rattachée à la communauté d'agglomération Chartres Métropole

Population : 740 habitants

Superficie : 15,78 km²





Rénovation, à Chartres

La réhabilitation de 173 logements débutera cette année

DANS LE CADRE DE NOTRE PROGRAMME DE GROS ENTRETIEN, 173 LOGEMENTS VONT BÉNÉFICIER DE TRAVAUX POUR AMÉLIORER LEUR QUALITÉ ÉNERGÉTIQUE.



Les travaux consisteront notamment au remplacement de menuiseries extérieures. Un ravalement ou un lavage de façade sera également réalisé à cet occasion.

Les adresses concernées sont les suivantes :

- 1, 3, 4, 6, 8, 10, rue de l'Automne Ensoleillée et 13, 15, 17, rue des Perriers : 70 logements.
- 1 rue du Pot Vert : 7 logements.
- Rue Gaston Coûté : les 52 logements collectifs.
- 19 et 21, rue aux Juifs, 11, rue de la Planche aux Carpes et 10, rue Perrault : 34 logements.
- 15 rue Nicole : 10 logements. ■

Exemple de réalisations après rénovation thermique et ravalement :
126 rue Saint Brice (photo du haut),
14 au 24 rue des Druides (en bas).





“élimmo” une nouvelle marque pour vous accompagner

ÉLIMMO EST UN SERVICE COMMERCIAL DÉDIÉ À L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ ET LA GESTION IMMOBILIÈRE QUI PROPOSE DES OFFRES EXCLUSIVES.

Chartres Métropole Habitat a créé une marque dédiée à son activité “accession à la propriété et gestion immobilière”. Elle est gérée par un service commercial entièrement dédié à cette activité et qui propose des offres immobilières exclusives.

Avec un nom et un logo pour accompagner sa communication, l'activité accession de Chartres Métropole Habitat sera plus facilement repérable tout en restant porteuse de ce qui fait sa particula-

rité: une offre de logements en accession à la propriété accessibles au plus grand nombre, la mise en œuvre de me-

sures d'accompagnement personnalisées pour nos acquéreurs, le soutien au parcours résidentiel des locataires.



RENSEIGNEMENTS :
02 37 25 65 34 - 06 83 45 16 65

Donnez des ailes
à votre projet immobilier

De nouveaux avantages !

LA NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE AU MOIS DE JANVIER OFFRE DE NOUVEAUX AVANTAGES AUX ACQUÉREURS.

**10 % d'abattement
+ 3 % par année de présence**

Dès lors qu'une personne est locataire à Chartres Métropole Habitat et qu'elle se positionne pour acheter un logement elle bénéficiera d'office d'une réduction de 10 % sur le prix de vente. À cette déduction s'ajoutera un abattement de 3 % par année de présence dans la limite de 35 %. Ce barème se substitue aux abattements de 1, 2, 3, 4 % qui existaient auparavant; un seul et même abattement pour tous: cela permet d'harmoniser nos conditions d'accès.

Afin d'avantager le parcours résidentiel des locataires de Chartres Métropole Habitat l'abattement porte également sur le montant des travaux de réhabilitation réalisés à la demande de l'acquéreur.
Pour les locataires de l'Office le calcul est le suivant:

(Prix du logement + travaux de réhabilitation le cas échéant) - abattement.

Quelles nouveautés pour les résidents de l'agglomération ?

Chartres Métropole Habitat ouvre son barème d'abattement aux habitants de Chartres et son agglomération, locataires auprès d'un autre bailleur que l'Office.

Ils bénéficient d'un abattement sur le prix de vente différencié en fonction de la durée de leur location en continu:

- 2 à 5 ans de location: 10 % d'abattement
- 6 à 10 ans de location: 15 % d'abattement
- 11 à 20 ans de location: 20 % d'abattement
- au-delà de 20 ans: 25 % d'abattement.

Pour les locataires hors Office, le calcul est le suivant:
Prix du logement - abattement + travaux de réhabilitation. ■

12 programmes supplémentaires ouverts à la vente

16, AVENUE D'ALIGRE



6 logements collectifs
Types III et IV

23, 25, 27, 29, 36, 38,
RUE DE LA CORROIERIE



27 logements collectifs
Types I, II, III

5, 7, 9,
RUE JEAN LAILLET



15 logements collectifs
Types II, III, IV

9, PL. J. DE ROMILLY
(ex. 37 rue des Écuyers)



5 logements collectifs
Types I, II, III, IV

1 ET 1 BIS, RUE DES
GRANDES FILLES DIEU



22 logements collectifs
Types I, II, III

25, RUE DU DOCTEUR
GIBERT



12 logements collectifs
Types II, III, IV, V

RUE DES BAS BOURGS



47 logements collectifs
Types I, II, III, IV, V

13,
RUE DE CHÂTEAUDUN



7 logements collectifs
Types I, III, IV

RUE AUX JUIFS, PIEDS
PLATS, PERRAULT



25 logements collectifs
Types I, II, III, IV, V

10, 12, 14,
RUE DES MARAIS



22 logements collectifs
Types II et III

1 BIS, RUE DU PONT
DU MASSACRE



15 logements collectifs
Types I et II

13,
RUE DE L'ÂNE REZ



3 logements collectifs
Types I et II

À louer !

Place de stationnement, box ou garage...

CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT DISPOSE DE PARKINGS, GARAGES ET BOX, DANS DIVERS SECTEURS, À CHARTRES ET À LÈVES :

- Les Comtesses : garages.
- La Madeleine : garages et parkings aériens.
- Beaulieu - Les Clos : parkings aériens et souterrains, box.
- Saint-Chéron : parkings aériens.
- Bel Air : parkings aériens.
- Hauts Saumons : parkings souterrains.
- Petites Filles Dieu : parkings souterrains.
- Roger Joly : parkings aériens.
- La Roseraie : parkings aériens et souterrains.
- Les Boissières à Lèves : garages et parkings aériens.



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, SUR NOS TARIFS ET SECTEURS, CONTACTER LE : 02 37 25 65 94.

Venez découvrir nos biens proposés à la vente
Journées Portes Ouvertes, sans rendez-vous

Mardi 22 et mercredi 23 mai
de 14h à 20h.



**Des offres exclusives
et personnalisées
sans frais d'agence**

Une nouvelle politique d'abattement pour vous permettre d'accéder plus facilement à la propriété.



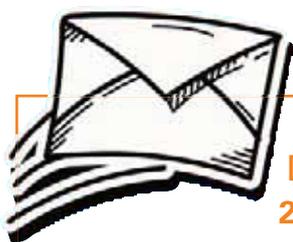
3, rue Salvador Allende à CHARTRES, appartement n°7.
Type 4, de 88 m², trois chambres, lumineux.
Proximité des commerces et des axes routiers.

Pour plus de renseignements
élimmo - 02 37 25 65 34 - 06 83 45 16 65

Pour éviter les temps d'attente Privilégiez de nouveaux modes de contact



CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT ÉVOLUE ET DÉVELOPPE PLUSIEURS MODES DE CONTACT ET D'ACCUEIL POUR VOUS APPORTER UNE MEILLEURE QUALITÉ DE SERVICE.



DÉMARCHES EN LIGNE 24h/24 et 7j/7

www.chartresmetropolehabitat.com

- Effectuer une demande de logement ou une demande de mutation.
- Obtenir des informations sur votre APL.
- Avoir des informations sur votre avis d'échéance et vos charges.
- Poser une question sur le règlement de votre loyer.
- Signaler une réclamation (technique ou voisinage).
- Vous renseigner sur l'accèsion à la propriété.
- Régler votre loyer en ligne.



ACCUEIL

- 23 rue des Bas Bourgs
à Chartres :

le personnel de l'accueil vous délivre des renseignements généraux et réceptionne des documents.

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures, et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, tél. 02 37 25 65 25.

- au **Guichet Unique, 32 boulevard Chasles** à Chartres.
Le personnel de Chartres Métropole Habitat vous propose un accueil personnalisé pour toutes vos démarches.
Du lundi au vendredi de 9 heures à 12h45 et de 13h30 à 17 heures, tél. 02 37 25 26 01.



PAR TÉLÉPHONE

Les conseillers de Chartres Métropole Habitat apportent des renseignements ou répondent à vos questions.

SUR RENDEZ-VOUS

Pour vous éviter un déplacement, être reçu **sans temps d'attente** par un conseiller ayant déjà pris connaissance de votre dossier et savoir quels documents apporter, prenez rendez-vous.



CONTACTS

- **Avis d'échéance :**

02 37 25 65 28 ou 02 37 25 25 72.

- **Encaissement du loyer, Apl, difficultés financières :**
02 37 25 65 95.

- **Sls (supplément de loyer de solidarité) :**
02 37 25 65 14.

- **Réclamations pour problèmes techniques ou troubles de voisinage :** 02 37 25 65 50.

- **Préavis, états des lieux, badges, interventions techniques :** 02 37 25 65 47 ou au 02 37 25 65 54.

- **Accession à la propriété :** 02 37 25 65 93.

- **Demande de logement ou de mutation :**
02 37 25 65 94, les mardis et mercredis de 8h30 à 12h30 et le jeudi de 13h30 à 17 heures. ■

Comment payer son loyer ?

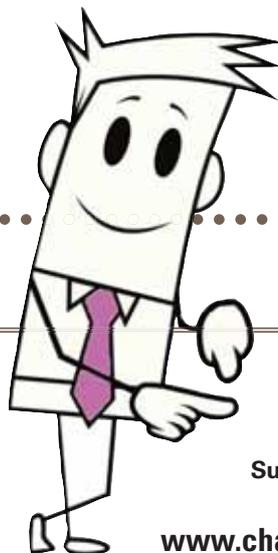
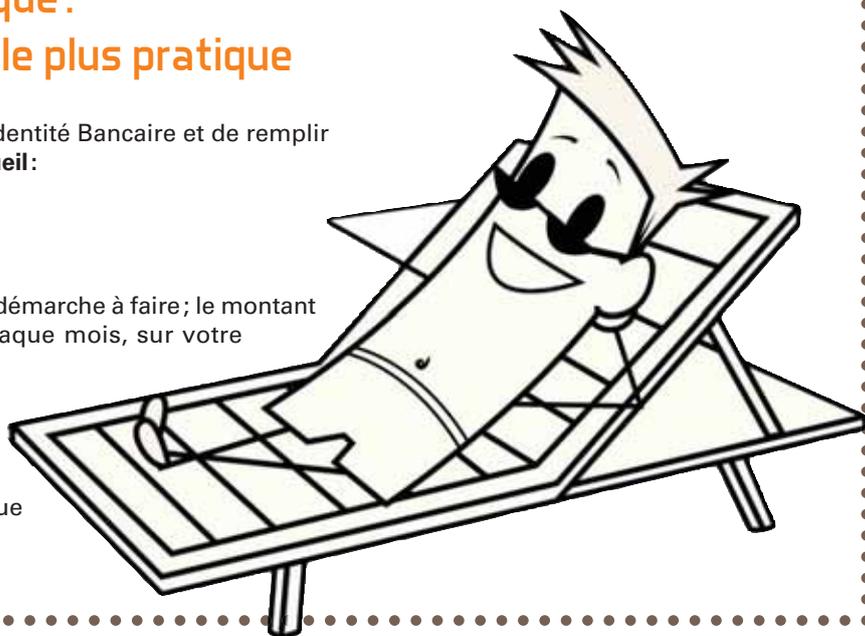
PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, CARTE BANCAIRE, EN ESPÈCES, CHÈQUE... CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT DÉVELOPPE SES MODES DE PAIEMENT.

Le prélèvement automatique : le moyen le plus simple et le plus pratique

Il vous suffit de vous munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et de remplir un formulaire **auprès de nos bureaux d'accueil** :
23 rue des Bas Bourgs
ou 32 boulevard Chasles, à Chartres.

Finis les oublis. Vous n'avez ensuite aucune démarche à faire ; le montant de votre loyer est directement prélevé, chaque mois, sur votre compte bancaire ou postal.

Vous avez le choix
entre 4 dates :
le 6, le 8, le 10
ou le 12 de chaque
mois.



**En ligne 24 h/24
et 7 J/7**

Sur notre site Internet Sécurisé

www.chartresmetropolehabitat.com

Rubrique "Je paie mon loyer en ligne".
C'est sûr, et possible à tout moment de la journée.

Par Carte Bancaire

Auprès de nos bureaux d'accueil :
23 rue des Bas Bourgs
ou 32 boulevard Chasles, à Chartres.

En espèces

- Dans nos bureaux, 23 rue des Bas Bourgs à Chartres.
 - Dans un bureau de Poste.
 - Auprès de la Caisse d'Épargne.
- (Renseignez-vous sur les modalités auprès de nos services)

Par chèque

Par voie Postale,
avec l'enveloppe T qui
vous est adressée en même
temps que votre avis
d'échéance.
Avec elle, pas besoin de timbre.



Par virement

Auprès de votre banque,
une démarche générale-
ment
ponctuelle. ■

En cas de retard de paiement ou de difficultés financières ne laissez pas votre situation s'aggraver,

paiementdesloyers@chartres-habitat.com
02 37 25 65 95

Permanence sociale du 1er au 15 du mois :

- Les Clos, 1 rue Pierre Curie, à Chartres. Tél. 02 37 25 65 95.
Mercredi et vendredi, de 9 h 30 à 11 h 45.

- La Madeleine, 19 place Saint-Louis à Chartres.
Tél. 02 37 34 53 27. Mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30.
Vendredi, de 13 h 30 à 15 h 45.

Concours des Maisons et Balcons fleuris

Des conseils de fleurissements pour les participants



Les participants au concours des "Maisons et Balcons fleuris" se sont réunis fin mars autour d'un atelier conseil.

L'occasion aussi de s'informer sur les "bourses aux plantes" et de mieux connaître la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir qui permet elle aussi à

ses adhérents d'échanger ou encore de prendre des cours. (Société d'horticulture, 39 avenue d'Aligre, 28000 Chartres). ■

Ils ont répondu nombreux à l'invitation de Dominique Dutarte, adjointe au Maire de Chartres, chargée de la proximité et du cadre de vie.

"Cette démarche permet aux participants de rencontrer des spécialistes de la Société d'Horticulture d'Eure-et-Loir et du service "Espaces verts" et de recevoir des conseils afin d'améliorer encore la qualité du fleurissement de leurs jardins ou balcons et donc de notre ville" explique-t-elle.

Les "spécialistes" ont notamment explicité les critères de notation du "Jury" du concours des Maisons et Balcons fleuris et répondu aux questions des participants.



À vos Agendas

"Immeubles en fête"

ce sera le 25 mai 2018!

Chartres Métropole Habitat est partenaire depuis de nombreuses années de l'opération "Immeubles en fête".

Afin de vous apporter son soutien dans l'organisation de votre manifestation l'Office met à votre disposition :

- des cartons d'invitation à boîter chez les personnes que vous invitez,
- des nappes et des gobelets,
- des tee-shirts.

Vous pouvez vous les procurer auprès de nos services :

- Chartres Métropole Habitat, 23 rue des Bas Bourgs à Chartres, Tél. 0237 25 65 67.
- au Guichet Unique, 32, 34 boulevard Chasles à Chartres. ■



Mémento Interventions techniques

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE DANS VOTRE LOGEMENT ? CONTACTEZ DIRECTEMENT LES SERVICES SUIVANTS.

- ✓ Robinetterie, plomberie
- ✓ Équipements sanitaires, réseaux d'évacuation
- ✓ Interphonie
- ✓ Réception télévision (antenne collective), TNT
- ✓ Systèmes de ventilation (logements collectifs)
- ✓ Installations électriques à l'intérieur du logement
- ✓ Vérification des installations gaz à l'intérieur du logement



Pack de base
DU CONTRAT MULTISERVICES
COGEMUST (Ex Cogemex)
02 78 62 00 10

- ✓ Serrurerie, quincaillerie (y compris porte palière)
- ✓ Menuiseries extérieures et intérieures
- ✓ Boîtes aux Lettres



Pack confort
DU CONTRAT MULTISERVICES
COGEMUST (Ex Cogemex)
02 78 62 00 10
(ces interventions restent à la charge
des locataires qui n'ont pas
opté pour le pack confort)

- ✓ Eau Chaude, chauffage individuel



PROXISERVE
02 46 81 01 01

- ✓ Eau chaude et chauffage collectif
- ✓ Ascenseur
- ✓ Portails coulissants, portes automatiques
- ✓ Vide-ordures (deux sites concernés)



PÔLE RÉCLAMATIONS
CHARTRES MÉTROPOLE HABITAT
02 37 25 65 50

- ✓ Désinsectisation, dératisation, désourisation



SVR
02 37 35 38 50

ASTREINTE TECHNIQUE

En cas d'URGENCE, composez le 02 37 25 65 25,
le soir après 17 heures, le week-end et les jours fériés.
Uniquement lorsqu'il y a danger pour les personnes
ou les bâtiments.

Pôle Proximité 02 37 34 53 27

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 15 à 20 h 30 (20 h le vendredi):
employés d'immeubles,
service enquêtes et médiations,
permanence tranquillité